



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION "LES ECHECS DE
VINCENNES" POUR L'ORGANISATION DES
"CLASSES ECHECS" 2023**

**DÉCISION N° DM-22-368
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDERANT la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes », d'organiser des « classes échecs » (groupes d'ateliers pédagogiques), dans le cadre des classes in situ, pour 10 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes, et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année 2023 de « classes échecs », sur la base du tarif suivant de 3 200 € (TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS) pour 5 séances de 2 heures pour 10 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220929-lmc1H10147H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/09/2022 Date de Publication : 29/09/2022
--